

Club des Familles Ovilloises (CFO)

Vous êtes inscrit à notre association à une ou plusieurs activités pour l'année 2020-2021 et comme annoncé, vous allez être indemnisé du montant des cours annulés suite à la mise en place du protocole sanitaire

Montant de l'indemnisation par Atelier

Atelier	Cotisation	nombre de cours dans l'année	prix d'un cours	nombre de cours avant confinement	montant à déduire	indemnisation
Art floral	130	8	16	1	16	114
Cartonnage	160	5	32	1	32	128
Couture	200	31	6,5	5	32,5	167,5
Déco	45	10	4,5	2	9	36
Gym 1 cours *	150	31	4,8	5	24	126
Gym + cours *	200	31	6,5	5	32,5	167,5
Marqueterie	160	5	32	1	32	128
Patch	50	31	1,7	5	8,5	41,5
Porcelaine 15j	50	20	2,5	3	7,5	42,5
Porcelaine 1 mois	25	10	2,5	2	5	20
Soie	55	31	1,8	5	9	46
Tricot	50	31	1,7	5	8,5	41,5

*indemnisation pour les personnes n'ayant pas demandé à suivre les cours sur SKYPE

Vous vous réinscrivez pour l'année 2021-2022 :

Remplissez la fiche de réinscription 2021-2022 en déduisant le montant de l'indemnisation.

Pour connaître le montant de votre indemnisation :

Adresser un mail à contact@cfo-association.com

Ou

Appeler au [06.45.80.84.19](tel:06.45.80.84.19)

La fiche d'inscription et le règlement sont à envoyer ou à déposer jusqu'au 30 juin chez Catherine Saur 69 Rue du réveil matin 78800 Houilles. Les réinscriptions sont traitées par ordre d'arrivée. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Vous ne vous réinscrivez pas pour l'année 2021-2022 et vous souhaitez recevoir l'indemnisation :

Remplissez le tableau ci-dessous, l'adresser par mail à contact@cfo-association.com ou l'envoyer ou le déposer chez Catherine Saur 69 rue du réveil matin 78800 HOUILLES, nous vous contacterons pour vous indiquer comment récupérer le montant de l'indemnisation.

Nom :	Prénom :
Adresse	
Tél:	
Adresse mail :	